

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DEVE 28 Création d'un jardin, allée Cesaria Evora (19^{ème}) - Approbation du programme d'aménagement et dépose des autorisations administratives.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'aménagement et le programme d'un jardin situé allée Cesaria Evora (19^{ème}), ainsi que le dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe d'aménagement et le programme du jardin situé allée Cesaria Evora à Paris (19^{ème})

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du jardin susvisé.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO